

Afrique du Sud : Une motion de destitution contre Zuma

@rib News, 04/04/2016 â€“ Source Reuters L'Assemblée nationale, chambre basse du parlement sud-africain, débatta mardi d'une motion visant à lancer une procédure de destitution contre le président Jacob Zuma, mis en cause pour avoir effectué des travaux avec des fonds publics dans une résidence privée. La Cour constitutionnelle sud-africaine a ordonné jeudi au chef de l'Etat de rembourser une partie de la somme totale (l'équivalent de 14 millions d'euros) dépensée pour sa résidence privée de Nkandla, au KwaZulu-Natal.

La demande de débat sur une procédure d'"impeachment" a été déposée dans la foulée par le chef de l'Alliance démocratique (opposition), Mmusi Maimane. "J'ai accédé comme il se doit à cette demande et le débat sur cette motion a été fixé mardi après-midi", a déclaré le président de l'Assemblée nationale Baleka Mbete, qualifiant de "solide et équilibré" le jugement de la Cour constitutionnelle. Le Congrès national africain (ANC), majoritaire au parlement, devrait primumunir le chef de l'Etat contre toute mauvaise surprise mais le revers judiciaire infligé à Jacob Zuma pourrait attiser les rivalités internes au parti au pouvoir. Clamant sa bonne foi, Jacob Zuma a affirmé vendredi qu'il rembourserait une partie des sommes engagées et a présenté des excuses pour "le malaise et la confusion" suscités par cette affaire.